



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze le mardi 7 avril à dix-neuf heures, sur convocation en date du 01/04/2015, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Christian TORT, Maire.

Étaient également présents : Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN à partir du point n°3, Adjoint, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Jean-Louis TARTEVET qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY  
Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Jean BERARD  
Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI  
Daniel BOCCABELLA qui donne pouvoir à Maryse TORT  
Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH  
Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT,

Absents : Yves SUFFREN jusqu'au point n°2, Marie-Dominique SARRAIL,

Après avoir constaté que le quorum était atteint, M. le Maire a pu ouvrir la séance publique du Conseil Municipal qui, après y avoir été invité par Monsieur le Maire, désigne à la majorité absolue M. Guillaume TADDIO, en qualité de secrétaire de séance (M. Jean-Pierre GRANGET votant contre).

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents, puis il soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu du dernier conseil.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2015**

POUR : **22** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Jean-Louis TARTEVET qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Jean BÉRARD, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA qui donne pouvoir à Maryse TORT, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH

ABSTENTION : 0

CONTRE : **5** – Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT.

**Rappel concernant les questions suivantes, les données budgétaires et comptables ont fait l'objet d'une présentation synthétique dont le document support est à la disposition de tout intéressé, de même que les maquettes budgétaires officielles complètes.**

**Elles ne seront donc pas reprises dans le présent compte-rendu sommaire des décisions du conseil municipal.**

## **2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014**

Sur le rapport de Mme Maryse TORT, Maire-Adjointe déléguée aux finances

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion établi par Madame Jocelyne PLETZ est soumis au vote de l'assemblée. Il est précisé que ce document comptable correspond en tous points au compte administratif 2014 de la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation faite du compte de gestion 2014, approuve à la majorité absolue l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, déclare toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés :

**POUR : 22** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Jean-Louis TARTEVET qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Jean BÉRARD, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA qui donne pouvoir à Maryse TORT, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH ;

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 5** – Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT.

## **3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Sur le rapport de Mme Maryse TORT, Maire-Adjointe déléguée aux finances

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Madame la Maire-Adjointe rappelle à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice dont la période complémentaire est achevée le 31 janvier, et par le vote du compte de gestion établi par le comptable de la commune. Après avoir rappelé que la maquette budgétaire et comptable complète du CA 2014 était tenue à disposition des élus dans le cadre de la préparation du présent conseil et pendant tout le déroulé de cette séance, Mme Maryse TORT donne lecture des chapitres d'exécution budgétaire. Elle présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2014 de la Commune et invite les Conseillers municipaux à en débattre et à se prononcer sur la comptabilité d'administration soumise à son examen

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés :

**POUR : 22** – Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Jean-Louis TARTEVET qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Jean BÉRARD, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA qui donne pouvoir à Maryse TORT, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH ;

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 5** – Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT.

## **4. AFFECTATION DU RESULTAT ANTERIEUR AU BUDGET PREVISIONNEL 2015**

Sur le rapport de Mme Maryse TORT, Maire-Adjointe déléguée aux finances ;

En application des dispositions de l'instruction comptable du 9 novembre 1998, le Conseil municipal est invité à procéder à l'affectation des résultats, issus du Compte Administratif 2014, sur le BP 2015.

En effet, une fois les comptes de gestion et administratif adoptés, il convient d'affecter dans le budget annuel, en section d'investissement, les sommes nécessaires pour couvrir le résultat global dégagé par l'exercice précédent, en y ajoutant le remboursement des annuités, en capital, des emprunts en cours ainsi que le solde négatif des restes à réaliser de l'exercice antérieur, le solde étant reporté en section de fonctionnement

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés :

**POUR : 23** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Jean-Louis TARTEVET qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Jean BÉRARD, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA qui donne pouvoir à Maryse TORT, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH ;

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 5** – Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT.

#### **5. VOTE DES TAUX LOCAUX D'IMPOSITION 2015 (TH / TFPB / TFPNB)**

Sur le rapport de Mme Maryse TORT, Maire-Adjointe déléguée aux finances ;

Il revient à l'Assemblée de décider de l'application des taux des taxes ménages : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti. Les bases prévisionnelles ayant été communiquées par les services de l'État, le produit fiscal attendu a été déterminé par ceux-ci à 2 289 001 €. En maintenant les taux d'imposition inchangés, l'équilibre prévisionnel du budget primitif 2015 est assuré, ce qui permet à M. le Maire de proposer de ne pas les modifier cette année et de prévoir de ne pas les augmenter pour la durée du mandat.

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés :

**POUR : 28** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Jean-Louis TARTEVET qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Jean BÉRARD, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA qui donne pouvoir à Maryse TORT, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT.

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

#### **6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF (BP 2015)**

Sur le rapport de Mme Maryse TORT, Maire-Adjointe déléguée aux finances ;

Après avoir rappelé que la maquette budgétaire et comptable complète du BP 2015 était tenue à disposition des élus dans le cadre de la préparation du présent conseil et pendant tout le déroulé de la séance, Mme TORT a fait une présentation détaillée de chaque chapitre du projet de budget primitif pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, section par section.

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés :

**POUR : 23** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Jean-Louis TARTEVET qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Jean BÉRARD, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA qui donne pouvoir à Maryse TORT, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH ;

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 5** – Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT.

#### **7. VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS (ANNEXE AU BP 2015)**

Sur le rapport de Mme Maryse TORT, Maire-Adjointe déléguée aux finances ;

Chaque année la commune contribue au fonctionnement des associations implantées sur la commune en leur accordant des subventions pour favoriser un tissu associatif important qui permet de dynamiser la commune. Le vote individualisé des subventions est intégré en annexe au budget, et il est précisé que les élus concernés par ces subventions ne participent ni au débat ni au vote.

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés :

**POUR : 28** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Jean-Louis TARTEVET qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Jean BÉRARD, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA qui donne pouvoir à Maryse TORT, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT.

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

#### **8. PATRIMOINE COMMUNAL : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS (ANNEXE AU BP 2015)**

Rapporteur : Maryse TORT

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du conseil municipal."

Après avoir rappelé que la maquette budgétaire et comptable complète du CA 2014 était tenue à disposition des élus dans le cadre de la préparation du présent conseil et pendant tout le déroulé de cette séance et que ce projet de délibération faisant partie intégrante du document comptable auquel il est annexé, Mme Maryse TORT soumet à l'approbation des élus cette question.

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés :

**POUR : 23** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Jean-Louis TARTEVET qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Jean BÉRARD, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA qui donne pouvoir à Maryse TORT, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH ;

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 5** – Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT.

#### **9. AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT BP 2015**

Rapporteurs : Christian TORT puis Guillaume TADDIO en ce qui concerne la demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire du Député Marion MARÉCHAL-LE PEN.

M. le Maire a souhaité, dans le cadre des projets d'investissement adoptés lors du vote du budget primitif 2015, présenter autant que possible des demandes de subvention auprès de l'État :

- ✓ soit au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'accessibilité des bâtiments communaux, à hauteur de 73.499,36 € pour un montant estimé de l'opération à 251.997,80 euros TTC ;
- ✓ soit au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'équipement de la police municipale, à hauteur de 21 972.19 € pour un montant estimé de l'opération à 43 944.39 euros TTC ;
- ✓ soit au titre de l'enveloppe parlementaire du Sénateur Alain MILON, pour la réfection de la toiture de l'église et le traitement des nuisances causées par les pigeons sur la place de l'église, à hauteur de 12.000,00 € pour un montant estimé de l'opération à 20.851,20 euros TTC ;
- ✓ soit au titre de l'enveloppe parlementaire du Député Marion MARÉCHAL-LE PEN, pour l'installation de climatisations et de stores et films occultant dans les écoles maternelle Frédéric Mistral et primaire Jacques Prévert, à hauteur de 12.000,00 € pour un montant estimé de l'opération à 15.941,95 euros TTC.

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés :

**POUR : 28** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Jean-Louis TARTEVET qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Jean BÉRARD, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA qui donne pouvoir à Maryse TORT, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT.

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST CLOSE A 20H10**